

La démocratie selon le SNAP : main basse sur les postes du bureau du CE

Contre toute représentativité électorale, le SNAP monopolise les postes au bureau du CE et au CHSCT Basse-Normandie. Il est incontestable que sa position de première organisation syndicale à l'issue du récent protocole électoral rend légitime une prise de responsabilités des élus du SNAP. Aucune organisation ne vient contester cette évidence, quelle que soit l'instance.

Est-il pour autant légitime de prendre le secrétariat du CE, le secrétariat adjoint ainsi que le poste de trésorier du CE ? Est-il pour autant légitime d'exiger (et d'obtenir grâce à la complicité servile et/ou intéressée de la CFDT et de la CFE-CGC) le secrétariat et le secrétariat adjoint du CHSCT Basse-Normandie, **soit 75% des postes à responsabilité pour moins de 25% des voix (83% si la prise en mains du CHSCT BN se confirme)**.

Pour des principes de respect des salarié-e-s et de leur vote mais également pour des principes d'efficacité plurielle face à une direction qui avance de plus en plus au pas de charge, le SNU-FSU, en tête en Basse-Normandie après les processus électoraux de 2009 et 2012 avait estimé légitime que les postes soient répartis honnêtement selon les résultats et les souhaits de chaque organisation.

A l'issue du récent processus électoral, le SNU-FSU ne revendiquait rien mais estimait légitime, par exemple, que la CGT, se voie confiées des responsabilités aussi bien au CE qu'au CHSCT.

Il n'en a rien été et la pluralité y perd autant que l'intérêt des agents face à la direction.

Un autre élément inquiète le SNU-FSU. Est-il raisonnable qu'une organisation mette seule la main sur un budget de fonctionnement annuel de 190000 euros et un budget activités sociales et culturelles de 2 millions d'euros ? La réponse est non. Le SNU-FSU avait tenu à imposer le principe de la double signature des chèques en Basse-Normandie, pour sécuriser le processus des dépenses et faciliter les échanges entre les élus et organisations. Il avait permis, grâce à Proweb CE, l'accès de toutes les organisations à la comptabilité.

L'attitude hégémonique du SNAP inquiète le SNU-FSU d'autant plus que la présentation de l'exercice comptable 2015 du CE Haute-Normandie interroge sur des points qui vont nécessiter des explications exhaustives et fiables avant la dévolution des biens des deux CE BN et HN au CE Normandie.

Pour toutes ces raisons (et bien d'autres) l'attitude hégémonique du SNAP pose question. Pour éviter ces dérives, le SNU-FSU a toujours promu un multiple regard sur les fonds du CE.

Les élus et représentant SNU-FSU au CE se mobilisent et se mobiliseront sans compter pour que ce comportement hégémonique ne permette pas la moindre dérive potentielle ou factuelle.

Il semble d'ailleurs que notre inquiétude soit partagée par la direction qui souhaite, si l'on regarde la trame de règlement intérieur du CE qu'elle a proposée lors de la dernière réunion, « blinder » l'utilisation des fonds notamment sur ces problématiques que le SNU ne cesse de soulever, fort de sa gestion claire, transparente, intègre et partagée du CE Bas-Normand de 2009 à 2016.

Le partage des pouvoirs, dès le début de cette mandature, avec les organisations arrivées juste après le SNAP aux élections aurait permis de lever de nombreux doutes.

Première occasion manquée donc. Espérons qu'il n'y en ait pas d'autres et que les inquiétudes du SNU-FSU ne provienne que d'un excès de vigilance et de méfiance vis-à-vis de ceux qui font fi de la démocratie tout en jurant leurs grands dieux qu'ils ne font pas de politique et qu'ils n'ont pas d'idéologie.